RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260605-D3020260605-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SÉANCE DU 05/06/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **cinq juin à douze heures quinze minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :					
Présents :	**12**	En exercice :	**15**	Ont pris part au vote :	**15**
Date convocation :	**29/05/2026**	Date affichage :	**29/05/2026**	Secrétaire Séance :	**Paola JACOPIN**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET,, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Aurélien LE MOIGNE, Bernard SALIOU, Christine LE SAUX,

Absent(s) excusé(s) : Élisa PEDOUX, Eric BIZOUARN, Philippe KERSULEC,

D-30_2026.06.05 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Saint-Thois, le 5 juin 2026 à 12 heures 15 minutes,
Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, **Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : MM. Bernard SALIOU et Marcel MORVAN et MMES. Éléonore LE BARS-LE MEUR et Cécile OLLIVIER. La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

DÉLÉGUÉS : PAUGAM HELENE, YANNOU XAVIER, LE MOIGNE AURELIEN,

SUPPLÉANTS : LE BARS LE MEUR ELEONORE, KERAVAL ERWAN, OLLIVIER CECILE

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le Maire indique que doivent être élus TROIS délégué(s) et TROIS suppléants. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	DÉLÉGUÉS	SUPPLÉANTS
NOMBRE BULLETINS	15	15
BULLETINS BLANCS OU NULS	2	2
SUFFRAGES EXPRIMES	15	15
MAJORITÉ ABSOLUE	13	13

LES DÉLÉGUÉS : PAUGAM ***HELENE, YANNOU XAVIER, LE MOIGNE AURELIEN, ET LES SUPPLÉANTS : LE BARS LE MEUR ELEONORE, KERAVAL ERWAN, OLLIVIER CECILE*** ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés(es) élus(es) en qualité de délégués(es) et suppléants(es) pour les Élections Sénatoriales.

Fait à Saint-Thois, le 09/06/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)